

CHÈQUE ASSOCIATION

20,00 €

Communauté de communes du Pays de Lafrançaise



Campagne 2024-2025

Asso Test

Chèque N° : 16203

Bénéficiaire : Enfant Franceservices 2

Ce chèque n'a pas encore été utilisé.



Ce document est protégé et ne peut être utilisé que pour l'enfant désigné. Le QR-code de votre chèque est unique et ne peut être utilisé qu'une seule fois. Toute reproduction est strictement interdite et entraînera la nullité du chèque. Les familles doivent remettre ce chèque lors de l'inscription à l'association concernée sur le territoire intercommunal et au plus tard le vendredi 25 Octobre 2024.

>>> C'est fait !

Votre chèque association a bien été validé par la communauté de communes, et il apparaît dans le listing de l'association sur son compte. Vous n'avez pas besoin d'imprimer le chèque !

L'association devra simplement valider l'utilisation du chèque.



CONTACT

Communauté de communes du Pays de Lafrançaise

33 rue Mary Lafon 82130 Lafrançaise

05 63 65 91 90 (tapez 1)

contact@paysdelafrafrancaise.fr

www.paysdelafrafrancaise.fr

Credits photos : Mathieu Siffert
Ne pas jeter sur la voie publique



CHÈQUES ASSOCIATIONS

À destination des -parents-

Procédure de demande des chèques associations, pour les résidents des communes du Pays de Lafrançaise

Campagne 2026-2027

Lancement le
17 août 2026



Vous résidez sur le territoire de la communauté de communes (Barry d'Islemade, Labarthe, Labastide-du-Temple, Lafrançaise, Les Barthes, L'Honor-de-Cos, Meauzac, Montastruc, Piquecos, Puycornet, Vazerac) ? Vos enfants sont âgés de 3 à 16 ans (naissance 2010 à 2023) ? Ils souhaitent pratiquer une activité extrascolaire (sportive, culturelle... ou centre de loisirs) proposée par les associations du territoire intercommunal ?

Vous avez droit à un chèque association par enfant concerné, de 20 € ou 35 € en fonction de vos revenus !

INFOS PRATIQUES

La campagne **2026-2027** sera lancée à partir du **lundi 17 août 2026** et vous aurez jusqu'au **16 octobre 2026 à 17h** pour faire la demande de votre chèque association. Passé ce délai, nous ne pourrons plus valider de demande.

ATTENTION : Il n'est possible de demander les chèques associations pour le **LE&C** que pour les **mercredis après-midis, petites et grandes vacances** (PAS de garderie matin et/ou soir).

1^{RE} ÉTAPE : JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.paysdelafrancaise.fr

Cas 1 : Je trouve mon association dans le menu déroulant >>> je sélectionne la campagne en cours (2026-2027), l'association et remplis tous les champs du formulaire (Nom, Prénom, numéro de téléphone, commune de résidence...).

- Une demande par enfant bénéficiaire
- Pour le livret de famille, joindre **toutes** les pages (celle de l'enfant ET celle du/des parents)
- Pour être éligible à la subvention majorée (35 €) il faut que la ligne 14 de votre avis d'imposition (impôts sur les revenus soumis au barème) soit à 0. Dans ce cas là, **veuillez fournir votre avis d'imposition** dans son intégralité, faute de quoi vous ne pouvez pas prétendre à la subvention majorée.
- L'année de naissance de votre enfant doit être comprise entre **2023 et 2010**.

Afin de demander votre chèque association, merci de remplir le formulaire ci-dessous.
Si vous pouvez être éligible à la subvention majorée (35 €) merci de fournir votre avis d'imposition dans son intégralité (sans effacer).

La demande doit être validée par les représentants de la communauté. Pour la validation, vous recevrez un email vers l'adresse email indiquée.

Campagne*	Campagne 2026-2027
Association*	Association
Si demandeur de votre enfant (sans que l'enfant n'ait été inscrit) ou si vous êtes parent de l'enfant inscrit, veuillez fournir votre avis d'imposition (sans effacer) dans son intégralité.	
Prénom*	Prénom
Nom*	Nom
Numéro de téléphone*	Numéro de téléphone
Commune de résidence*	Commune de résidence
Adresse*	Adresse
Code postal*	Code postal
Ville*	Ville
Année de naissance de l'enfant*	Année de naissance de l'enfant

Cas 2 : Vous ne trouvez pas l'association souhaitée dans le menu déroulant >>> **merci de prendre contact avec elle, afin qu'elle finalise son inscription auprès de la communauté de communes.**

2^E ÉTAPE : JE FAIS VALIDER MON CHÈQUE ASSOCIATION

Après vérification des éléments transmis et validation de la communauté de communes, vous allez recevoir un e-mail contenant un lien de téléchargement de votre chèque association.

ATTENTION : Une majorité des chèques associations est arrivée dans les **SPAMS** lors de la campagne précédente.